

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Chaque résident dispose de parties privatives et de parties communes, sous la condition de ne porter atteinte ni aux droits des autres résidents, ni à la destination de la résidence.

CES REGLES DOIVENT FAIRE APPEL AU BON SENS DE CHAQUE RESIDENT

Convivialité *Les bons rapports de voisinage, c'est l'affaire de tous*

Communication *Savoir se dire les choses sans agressivité*

Conciliation *Expliquer à son voisin la gêne qu'il peut occasionner et trouver ensemble un compromis*

LES BONNES CONDUITE A TENIR

BRUIT : Il est recommandé de munir les meubles susceptibles d'être déplacés en tampons de feutre ou autre. A l'intérieur de son logement il est demandé de retirer ses chaussures à talons pouvant provoquer une gêne pour votre voisin du dessous. Il en est de même pour tout claquements de portes ou manipulations de portes sur glissières. Il est impératif de respecter les horaires de travaux (voir règlement intérieur affiché dans le Hall). Une attention doit être portée sur la tonalité des appareils sonores, ceux-ci ne doivent pas gêner vos voisins. Les comportements bruyants, les cris, les conversations à voix forte doivent être limitées.

Ces bruits sont constitutifs d'infraction. Pour information : la Police et la Gendarmerie ont une autorisation permanente d'intervention dans la Résidence. Joignable au 17 ou au 04.93.64.30.31

PARC ET ALLEES PIETONNES : Les Vélos, les Trotinettes électriques ou pas, les Skateboards et Rollers seront tenus à la main dans le parc et les espaces communes jusqu'à la sortie de la résidence ou votre domicile. Le parc et les espaces communs quel qu'il soit sont totalement piéton.

ANIMAUX : Les animaux doivent être tenus en laisse lors des déplacements dans la Résidence (les longues sont interdites). En cas de déjections merci de les ramasser vous-même et immédiatement. Les aboiements doivent être contenus et ne doivent pas gêner vos voisins.

LINGE : Il est formellement interdit d'étendre du linge aux façades (rambardes de terrasses) ou dans les espaces communs.

TERRASSES : Les terrasses ne doivent en aucun cas être nettoyées à grande eau afin d'éviter de gêner son voisin de l'étage inférieur et de salir les façades.

Il est interdit de jeter tout objet par les fenêtres balcons et terrasses (cigarettes, etc...). Il est demandé de déboucher régulièrement les évacuations.

Il est interdit d'entreposer un quelconque matériel autre que du mobilier de jardin et des plantes vertes ou florales sur les terrasses ne doivent pas être sur-encombrées et visuellement harmonieuses. Les plantations doivent rester sur l'espace privatif de sa terrasse.

Il est autorisé d'installer des placards à balais, néanmoins rien ne doit être entreposé sur ces placards.

Pour des raisons de sécurité les pots de fleurs et jardinières accrochés aux rambardes des balcons doivent être situés impérativement à l'intérieur ou les jardinières doivent être conçues pour être adaptées aux rambardes de celles-ci et en aucun cas à l'extérieur.

COURSIVES : Il est formellement interdit d'entreposer des effets personnels ou tout autres objets dans les coursives des bâtiments.

Les espaces verts sont des espaces communs, aucune sorte de privatisation n'est tolérée (pots de fleurs, barrières et autres)

JEUX : Les enfants doivent être sous la surveillance d'un adulte, les espaces verts pelouses, massifs et parc ne sont pas des espaces de jeux.

ORDURES MENAGERES ET OBJETS : Les sacs d'ordures ménagères doivent impérativement être fermés et déposés dans le conteneur prévu à cet effet. Le verre doit être acheminé dans le conteneur qui se situe sur la nationale 7 à 10 mètres en sortant de la Résidence en direction du centre de Golfe Juan.

Il est demandé à tous de trier les déchets d'emballage et de plier les cartons.

Aucun encombrant ne doit être déposé dans les locaux poubelles, une demande doit être faite par mail à residencedugolfe@gmail.com

Pour rappel l'espace se trouvant devant la résidence est un dépôt MINUTE, merci de penser à toutes les personnes qui ont besoin de s'arrêter quelques minutes pour déposer ses bagages ou ses courses.